

## **CONTRIBUZIONE CESEC 2025-01<sup>1</sup>** **CONTRIBUTION CESEC 2025-01**

*Relative aux*

### **Grands enjeux de l'eau du bassin de Corse**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vu** le courrier de consultation du 22 novembre 2024 par lequel Monsieur le Président du Comité de Bassin de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur les grands enjeux de l'eau du bassin de Corse ;

**Vu** la période de consultation du 22 novembre 2024 au 25 mars 2025 ;

**Vu** la réunion des commissions « Agriculture développement rural foncier forêt mer pêche » et « Politiques environnementales aménagement, dev des territoires urbanisme » du 10 mars 2025

---

<sup>1</sup> Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 47

NPAV : 1 (Magali CANNAC-PADOVANI)

ABSTENTION : 1 (Denis LUCIANI)

POUR : 45

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica*  
*Adunitu in seduta pienaria u 25 di marzu di u 2025, in Aiacciu*  
*Prununzia l'avisu chì seguita*

**ENJEU 1 : ENCOURAGER LA SOBRIETE POUR TOUS ET SENSIBILISER AUX ENJEUX DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE ET DES MILIEUX.**

En préambule, le CESECC relève que, concernant la politique de l'eau de la Collectivité, il y a eu des évolutions notables dans les documents à visée programmatique en fonction des différentes mandatures. En particulier entre le plan Acqua Nostra 2050 et le rapport sur la Politique de l'eau de la Collectivité de Corse. Le premier étant majoritairement axé sur la ressource et son stockage, le second mettant l'accent sur les usages raisonnés, maîtrisés et résilients, et une volonté de diminution des pressions qui s'exercent sur cette ressource.

Il souligne sur le fait que la sobriété ne peut se concevoir sans des actions sur les pertes et les éventuels détournements des réseaux.

Le CESECC est conscient de l'importance de la sensibilisation et de l'éducation en matière environnementale, et a fortiori, dans le domaine de l'eau. Il insiste sur la nécessaire prise en compte de cette sensibilisation dès le plus jeune âge et sur la nécessité d'apporter une éducation aux enfants en la matière.

Il considère qu'à l'heure actuelle, l'eau est souvent considérée comme un "bien marchand", mais qu'il est indispensable qu'elle soit reconnue en tant que "bien commun" des êtres vivants, et donc à partager avec la faune et la flore.

Au constat que les usages de l'eau sont différenciés en fonction des utilisateurs (consommation domestique, agriculture, BTP, tourisme, etc.), le CESECC préconise qu'en plus d'une sensibilisation à vocation généraliste, des actions de sensibilisation ciblée soient menées auprès des différentes catégories d'utilisateurs.

Par exemple, pour le secteur agricole, il conviendrait, selon le CESECC, de l'accompagner pour accélérer l'évolution des pratiques, notamment vers les technologies et les systèmes qui sont aujourd'hui disponibles (systèmes de sondes, expérimentations de localisation, etc.). Au-delà de telles actions visant à réduire le gaspillage et optimiser l'usage agricole de l'eau, le CESECC encourage l'ODARC et les organisations professionnelles agricoles à concevoir des actions de sobriété agricole, c'est-à-dire de réduction des besoins hydriques des végétaux cultivés, en particulier la viticulture (suréquipement des parcelles de vigne en goutte-à-goutte au-delà de la période d'implantation) ou l'arboriculture (parcellaire nouveau planté en avocats).

Dans le même ordre d'idées, il rappelle qu'en matière incitative, une conditionnalisation des aides (en particulier les aides accordées par l'Office de l'équipement hydraulique de la Corse (OEHC)) pourrait compléter utilement les actions d'éducation et de sensibilisation.

Enfin, même si la REUT (réutilisation des eaux usées) est encore insuffisamment développée, le CESECC estime que des actions de valorisation des eaux non-conventionnelles et de sensibilisation à la REUT devraient être menées dès à présent.

## **ENJEU 2 : AMELIORER L'ACQUISITION ET LE PARTAGE DE LA CONNAISSANCE SUR LA RESSOURCE, LES MILIEUX ET SUR LES PRESSIONS QUI S'Y EXERCENT.**

En termes de connaissance, le CESECC estime qu'il reste des lacunes, à la fois sur la ressource, mais aussi sur les usages (rejets d'eau mystiques et leurs impacts, prélèvements, quantification plus fine, gestion des infrastructures, etc.) et sur l'évolution des milieux (zones humides, mares temporaires). Il est essentiel de relier systématiquement la ressource et les milieux car ils sont indissociables.

Il constate aussi un manque de connaissances sur le comportement individuel des substances polluantes identifiées dans le milieu aquatique ainsi que sur les "effets cocktail", ce qui rend difficile l'appréhension de leur action sur l'environnement et la santé humaine. Pour y remédier, les efforts d'acquisition, de partage de connaissances et de savoir, doivent se poursuivre, avec les scientifiques (Par exemple, les travaux de l'Université de Corse qui consacre un axe de recherche, labellisé par le CNRS, à la gestion des eaux douces continentales en Méditerranée), mais aussi avec les autres collectivités, en Corse comme ailleurs, comme en témoignent les travaux des CESER de l'Arc méditerranéen dans le domaine de l'eau dont le CESECC est partie prenante (par exemple : les travaux sur la lutte contre les pollutions plastiques en Méditerranée), ainsi qu'avec les élus locaux et le grand public.

Le CESECC insiste sur le système existant d'information de la gestion des eaux, qui doit être encouragé et développé, et sur la nécessité d'un système de comptage global et d'une banque de donnée des usages.

Il considère que l'évolution de la démographie et ses analyses, qu'il s'agisse d'accroissement de la population résidente ou des pics liés à l'activité touristique, sont un critère essentiel à toute volonté programmatique. Dans le cas du tourisme, le CESECC insiste sur les difficultés à dimensionner les installations et les équipements, à la fois en termes de besoins et en termes financiers (investissements et fonctionnement).

Le CESECC s'interroge sur l'efficacité réelle des mesures mises en œuvre au fil des années, et suggère de réaliser une évaluation des impacts des différents Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) successifs, qui pourrait présider aux ajustements des documents de planification futurs.

Le CESECC tient à rappeler que, même si la démographie, les besoins et les techniques ont grandement évolué, la Corse a de tout temps connu des événements climatiques préoccupants et un besoin de gérer la ressource et de préserver les milieux, et que des solutions, à la fois en termes techniques et en termes d'usages, ont été apportées à ces problématiques de façon rationnelle et avec une efficacité notable. En témoigne les ouvrages d'art, la récupération et l'utilisation des eaux de pluie pour l'irrigation agricole, les anciens réseaux, etc. Dans les périodes plus récentes, ces solutions ont été largement négligées, voire oubliées au profit d'aménagements qui apparaissaient nécessaires et se sont révélés néfastes. Considérant l'intérêt évident de coupler une connaissance

pragmatique d'un territoire et de ses évolutions historiques aux apports que les technologies modernes autorisent, il préconise donc de réinterroger l'histoire de notre territoire et d'en faire une analyse qui pourrait apporter des pistes de solutions.

Enfin, il souligne l'importance du parangonnage, à la fois envers des territoires aux caractéristiques similaires (méditerranéens, insulaires, etc.) et envers des territoires à l'international où la ressource en eau est une problématique vitale.

### **ENJEU 3 : RESTAURER ET PRESERVER LES MILIEUX.**

Le CESECC constate un manque de moyens qui, couplé à des opérations souvent difficiles de restauration et de préservation des milieux aquatiques et humides, peuvent freiner l'action.

En particulier, pour tout ce qui concerne les milieux aquatiques, il est important de considérer que l'eau qui circule n'est pas perdue : elle vient maintenir la vie partout où elle passe. La notion de « continuité écologique », telle qu'elle est rappelée au sein de la trame verte et bleue du Paddduc est alors centrale pour s'assurer que des retenues en amont ne viennent pas assécher des besoins naturels en aval. De même, les activités telles que la pêche en eaux vives nécessitent une préservation de la libre circulation de l'eau.

Pour la préservation des milieux, le CESECC considère également comme indispensable la sensibilisation aux usages vertueux et une surveillance des sites. C'est notamment le cas aux abords des refuges de montagne, pendant la saison touristique, qui montrent une pollution conséquente du fait de l'inexistence d'installations sanitaires qui soient à même d'accueillir les randonneurs. Cela occasionne des pics de pollution préjudiciables à la sécurité et à la santé publiques. Néanmoins, il est conscient que les petites communes et les institutions n'ont pas les moyens d'organiser et de mettre en œuvre une surveillance à même d'enrayer ces débordements.

Concernant les zones humides qui sont des réservoirs de biodiversité remarquable, elles sont trop souvent négligées au profit des usages anthropiques, comme si elles étaient inutiles (comblement de zones humides pour en faire des habitations ou des parkings) ou même défavorables aux habitats humains (lutte contre les moustiques). Le CESECC souhaite souligner l'importance à accorder à ces zones, à leur maintien en bon état écologique, aux garanties de réapprovisionnement régulier en eau, ainsi qu'aux questions de contrôle des usages (police de l'environnement).

Concernant les fleuves, à noter la mobilisation citoyenne de collectifs pour la déclaration des droits du fleuve Tavnaganu pour son éventuelle reconnaissance juridique ; démarche nationale portée pour d'autres cours d'eaux majeurs par des associations ou collectifs pour une reconnaissance des droits du fleuve : s'écouler librement, remplir les fonctions essentielles dans son écosystème, ne pas être pollué, alimenter et être alimenté par des aquifères durables. Une action pour préserver le vivant aquatique.

De façon plus générale, le CESECC estime que, outre des objectifs de sobriété, il y a un réel enjeu à restaurer et préserver les milieux et, en particulier, les sols (Voir la proposition d'un enjeu additionnel – Item N° 7 du questionnaire).

#### ENJEU 4 : PLACER L'EAU AU CŒUR DES DIFFÉRENTES POLITIQUES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Le CESECC souligne l'intérêt à prendre en compte les enjeux liés à l'eau dans le PADDUC, notamment à l'occasion de sa prochaine révision. Au-delà du PADDUC, il insiste sur le fait que les enjeux liés à l'eau doivent être intégrés pleinement aux documents d'urbanisme, et qu'il doit être veillé à leur application.

Il rappelle aussi le caractère éminemment transversal de la gestion de l'eau, qui impacte nombre de politiques publiques et qui met en évidence le besoin d'une concertation qui soit la plus large et la plus exhaustive possible.

Sans en dresser une liste exhaustive, le CESECC tient cependant à relever quelques exemples de politiques publiques dans lesquelles la gestion de l'eau est partie prenante :

- ✓ Dans le domaine de l'énergie, par exemple, le CESECC préconise d'étudier le développement de Stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), qui permettent à la fois la production d'énergie et une certaine forme de gestion de la ressource. Il attire l'attention, cependant, sur la nécessité d'en mesurer les impacts (délestage, par exemple) avant la réalisation des projets.
- ✓ Dans le domaine de la recherche d'une plus grande autonomie alimentaire, par exemple, se place aussi un enjeu et des solutions à trouver pour l'irrigation des cultures.
- ✓ D'ailleurs, dans le domaine agricole, le CESECC relève que l'Office du développement agricole de la Corse (ODARC), atteste que les besoins en nutrition hydrique des cultures doivent être revus, et qu'il y a certaines pratiques qui consomment cinq à dix fois plus d'eau que le besoin réel des plantes. C'est notamment le cas de certaines plantes pérennes en méditerranée (viticulture, oléiculture, etc.) qui ont la capacité de soutenir des périodes de sécheresse relativement longues sans irrigation, mais qui sont aujourd'hui irriguées de manière permanente.
- ✓ Concernant la biodiversité floristique et faunistique de la Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) mène de nombreux travaux de préservation du patrimoine naturel dans lesquels l'eau joue un rôle majeur (flore endémique, insectes, amphibiens, etc...). Le CESECC souligne l'importance de veiller à ce que les besoins en eau pour les activités humaines, en étant servis en priorité, ne soient responsables de manques graves pour la flore et la faune de nos milieux.
- ✓ Concernant les politiques touristiques, le CESECC rappelle que, dans le rapport de la Collectivité de Corse sur "*La politique de l'eau*" de mars 2023, il est mentionné que "*la consommation d'eau d'un touriste est au moins le double de celle d'un résident*". En conséquence, il estime qu'on ne peut faire l'impasse sur l'impact de la fréquentation sur la ressource et les besoins, et que la gestion de l'eau doit faire partie intégrante des réflexions dans le domaine touristique.

- ✓ Le lien évident avec les problématiques de santé publique est aussi une composante à prendre en compte, selon le CESECC.
- ✓ Les politiques financières sont aussi un exemple de transversalités, tant en dépenses qu'en recettes, au sein desquelles il convient de trouver des équilibres. Par exemple sur des taxations incitatives pour la recherche de sobriété, il serait possible de s'interroger sur le fait que les premiers mètres cubes facturés soient au même prix que les derniers mètres cubes, au-delà d'un certain seuil. Par ailleurs, les problématiques financières sont aussi à considérer lors de la conception de documents programmatiques en matière de gestion de l'eau, pour s'assurer que les investissements nécessaires à ces politiques puissent être soutenus et mobilisables.
- ✓ En matière juridique, il convient, selon le CESECC, d'anticiper les aménagements nécessaires à la mise en œuvre de la REUT, tant sur le plan législatif que réglementaire. Mais le CESECC souligne aussi le lien que ce concept peut avoir sur les finances des collectivités locales, puisqu'il s'agit de mettre en œuvre une ressource qui, non-potable, aurait une tarification moins importante, entraînant donc possiblement une baisse de certaines recettes.

C'est pourquoi le CESECC estime qu'une gestion efficace de l'eau ne peut se concevoir sans une approche écosystémique, incluant les articulations entre les diverses politiques publiques et la politique de l'eau, et qui présenterait un caractère transversal réel.

Pour l'ensemble des politiques publiques ayant une relation transversale avec la gestion de l'eau, lors de l'arbitrage des décisions, le CESECC estime nécessaire que ce critère des impacts sur l'eau et sur sa gestion soit placé au sommet de la liste des priorités.

## **ENJEU 5 : POURSUIVRE LE RATTRAPAGE EN INFRASTRUCTURES (EAU POTABLE, IRRIGATION, ASSAINISSEMENT).**

Le CESECC constate que, malgré les mesures des programmes successifs de l'Agence de l'eau, la Corse connaît encore un retard considérable en matière d'infrastructures et de réseaux (réseaux fuyards, comptage de l'eau, etc.) et qu'il n'a pas été possible d'en atteindre à chaque fois les objectifs. Il souligne le décalage entre ces programmes, au sein desquels certaines opérations ne sont plus financées ou sont conditionnées à un niveau de réalisation minimal pour l'obtention de nouveaux financements, qui accentue aujourd'hui les difficultés croissantes à procéder à un rattrapage pourtant indispensable.

En ce qui concerne les prélèvements dans les nappes phréatiques et les forages, le CESECC estime nécessaire d'étendre la connaissance des réalisations au-delà des seules obligations déclaratives.

Il appelle aussi à considérer l'utilisation des retenues collinaires alimentées par ruissellement et par drainage, avec des techniques adaptées (bâchage, en particulier) pour limiter au mieux l'évaporation de la ressource et le développement de cyanobactéries.

De même, le CESECC appelle à considérer la possibilité du développement des Stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), en considérant les précautions nécessaires vis-à-vis de leur impact environnemental.

Il attire l'attention sur les cas fréquemment constatés où les eaux pluviales ruissèlent (le long des routes, à la sortie de fontaines, etc.) et ne sont pas captées et canalisées, alors qu'elles peuvent constituer une ressource importante. Il préconise la réalisation d'études permettant la mise en œuvre de dispositifs adaptés sur les territoires. Les espaces ruraux sont en première ligne avec des enjeux de gestion paysagère et d'érosion des sols. Mais aussi les zones urbaines où des espaces verts, des arbres (sources d'ombres et d'îlots de fraîcheur) et, plus généralement, des zones végétalisées (jardins, espaces récréatifs) seront de plus en plus nécessaires avec le dérèglement climatique.

Enfin, le CESECC insiste sur la nécessité de trouver des solutions permettant de mettre en œuvre des réseaux séparatifs pour l'eau potable et l'eau non-potable, qui peut être utilisée pour de nombreuses applications (Bouche d'incendie, nettoyage, voirie, nautisme, etc.). Dans cette optique, il considère que dans les projets d'urbanisme ou de construction, la récupération des eaux pluviales devrait être systématiquement présente.

## **ENJEU 6 : AMELIORER LA GOUVERNANCE ET FAVORISER L'INGENIERIE.**

Le CESECC souligne la nécessité d'une articulation entre les services territoriaux et les services de l'Etat qui sont, notamment, en charge du contrôle.

Il revient sur la nécessité de pouvoir entendre l'ensemble des acteurs concernés par l'eau, qu'ils soient publics, associatifs ou privés, à la fois pour la détermination et la mise en œuvre des politiques publiques dans ce domaine, mais aussi lors de la réalisation de projets structurants (Associations de protection de l'environnement, associations de pêcheurs, de chasseurs, représentants du secteur du BTP, etc.).

Le CESECC appelle à la recherche d'une solution concernant la problématique des transferts de compétence des communes vers les EPCI, en tenant compte, de la façon la plus objective, des impacts réels sur la gestion de l'eau et la préservation de la capacité à intervenir sur les territoires. Il suggère notamment que puisse être étudiées des actions de compensation en cas d'impacts négatifs sur les recettes des communes.

Le CESECC considère qu'il est important de garder, autant que faire se peut, une gestion publique des problématiques liées à l'eau.

Enfin, la Conca di Corsica étant le seul comité de bassin de France métropolitaine à ne pas être adossé à sa propre agence de l'eau, comme il l'a déjà fait à deux reprises dans ses avis, le CESECC appelle de ses vœux la création d'une agence de l'eau Corse.

**ENJEU 7 : SOUHAITERIEZ-VOUS QU'UN AUTRE ENJEU SOIT MIS EN AVANT POUR LA GESTION DE L'EAU DURANT LE CYCLE 2028-2033 ?**

Le CESECC a identifié trois enjeux qu'il considère comme majeurs pour la gestion de l'eau en Corse qui pourraient être des enjeux au même titre que les items 1 à 6 du questionnaire :

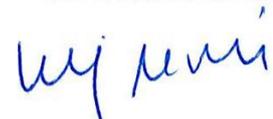
- ✓ La création d'une agence de l'eau spécifique à la Corse.
- ✓ La lutte contre le changement climatique, à la fois en termes de gestion des risques lors d'évènements climatiques de grande ampleur, et en termes d'évolution des modalités de la pluviométrie, si ce n'est de la quantité.
- ✓ La préservation et la restauration de la qualité des sols.

S'il ne fallait choisir qu'un seul de ces enjeux pour le mettre en avant dans le cadre de l'item N° 7, le CESECC opterait pour les enjeux liés aux sols.

En effet, le CESECC estime que les "chemins de l'eau" sont importants, voire cruciaux pour l'avenir. Des efforts pour aménager les bassins versants sont absolument nécessaires, pour favoriser l'infiltration de l'eau, le stockage naturel et éviter un ruissèlement excessif. Des mesures d'hydrologie régénérative peuvent être proposées pour que, dans les bassins versants, en amont des sources et des fontaines qui sont aujourd'hui taries, on puisse de nouveau faire percoler, stocker et récupérer l'eau. Outre la réduction des phénomènes d'érosion, ces mesures pourraient jouer un rôle majeur dans le rechargement des aquifères. Cela implique aussi des réflexions sur les pratiques urbanistiques, l'artificialisation excessive des sols et la mise en œuvre de l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN).

Le CESECC estime que cette dimension des sols a trop longtemps été négligée et qu'il serait salutaire qu'il y ait, sur ce point de la préservation et de la restauration des sols, des avancées significatives sur la période 2028-2033.

**La Présidente,**



**Marie-Jeanne NICOLI**